

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction des Relations Internationales et des Affaires Européennes
12255

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 SEPTEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. PATRICK BORE**

**OBJET : Délégation officielle à Gênes (Italie) du 18 au 23 octobre 2018 -
Autorisation de mandats spéciaux**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux affaires internationales et européennes - interventions humanitaires, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La zone de l'action est Gênes en Italie.

Le thème de l'intervention est l'attractivité du territoire de Provence.

Pour rappel, le rapport numéro 58 de la commission permanente du 25 mai 2018:

- *autorisait la Présidente du Conseil départemental à se déplacer en Italie accompagnée d'une délégation du Conseil départemental, du 18 au 23 octobre 2018, afin de promouvoir le territoire de Provence et mettre en œuvre des projets de coopération décentralisée conduits dans le cadre des accords de coopération décentralisée signés avec la Ville et la Métropole de Gênes,*
- *reconnaissait l'intérêt départemental de ce déplacement,*
- *validait la composition prévisionnelle de principe d'une délégation,*
- *validait le principe de présentation d'un prochain rapport en Commission permanente portant confirmation de la date de la mission, de la composition précise de la délégation, des modalités de prise en charge des frais afférents, ainsi que la délivrance de mandats spéciaux aux membres de la délégation qui participeront à ce déplacement,*
- *validait les modalités de prise en charge par la Collectivité des dépenses inhérentes aux déplacements des élus et des agents de la Collectivité, ainsi que des personnalités qualifiées invitées,*
- *provisionnait 10 000 euros de dépenses.*

Aussi et au bénéfice des considérations qui précèdent, et en application de la délibération n° 246 du 24 septembre 1999 portant dispositif-cadre des déplacements du Conseil départemental en mission à l'international et des décrets n°2001-654 du 19 juillet 2001, n°2006-781 du 3 juillet 2006, n°2007-23 du 5 janvier 2007, je vous propose :

- de valider les dates de la mission à Gênes : du 18 au 23 octobre 2018 ;
- de valider la composition de la délégation politique :
 - o 3 Conseillers départementaux se déplaçant et agissant sous mandats spéciaux;
- de valider la composition de la délégation qui accompagnera la délégation politique :
 - o 2 personnalités invitées, choisies pour leurs compétences reconnues au regard de l'objet du déplacement, autorisées à se déplacer par lettre d'invitation nominative, dûment signée par la Présidente du Conseil départemental
 - o 2 agents de la collectivité, autorisés à se déplacement par ordre de mission nominatif, dûment signé par la Présidente du Conseil départemental ;
- que, conformément à l'article L.3211-2 du CGCT et à la délibération du Conseil départemental en date du 16 avril 2015, la Commission permanente désigne et attribue un mandat spécial, pour participer à la mission objet du présent rapport, à :
 - Monsieur Patrick BORÉ, Conseiller départemental délégué aux affaires internationales et européennes – interventions humanitaires,
 - M (à préciser ce jour),
 - M (à préciser ce jour),
- de valider le principe de la prise en charge directe et par remboursement par la Collectivité, des frais de dépenses inhérentes aux déplacements des élus, des personnalités qualifiées invitées et des agents de la Collectivité. Ces frais peuvent être liés aux transports locaux et internationaux, aux frais de séjour sur place à l'étranger y compris toute dépense nécessaire et accessoire au bon déroulement de la mission.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL